

COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA MAIRIE LE :

MARDI 11 FÉVRIER 2020 à 20 h 30

AFFICHÉ LE : **4 FÉVRIER 2020**

ORDRE DU JOUR :

➤ Décisions du Maire

➤ Délibérations

1. Débat d'orientation budgétaire 2020.
2. Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.
3. Acquisition terrain consorts MOLL.
4. Acquisition terrain SOURZAT.
5. Prestations de services numériques : convention cadre entre la commune de vaux-sur-mer et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.
6. Festival " Images In Vaux " 2020 – PRIX.
7. Ouverture de crédits budget 2020 (section investissement).
8. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion.
9. Création d'emplois permanents et non permanent.
10. Demande de surclassement démographique – Catégorie des villes de 20.000 à 40 00000 habitants.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février 2020 à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX SUR MER,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
A la Mairie, sous la présidence du Maire Madame CARRÈRE Danièle.

Date de la Convocation : le mardi 4 février 2020;

PRÉSENTS : ARGUELLES José, BARRAUD Louis, BÉGOT Christian,
BORDIER Anne, CAMEL Ludivine, CARPENTIER Lydie, CARRÈRE
Danièle, CHAMBELLAND-GODIÉ Stéphanie, CRESPIEN Marie-Annick,
DEVOUGE Stéphane, GÉNÉRAUD Jacky, GIRAUDOT Josiane, GOMIS
Jacqueline, GRASSET Jean-Michel, GUGLIERI Henri-Michel, LIBELLI
Patrice, PALISSIER Colette, PIERRE Annie, PUGENS Véronique, TUS
Françoise, AKLI Yala,

ABSENTS REPRÉSENTÉS : FABY Hervé par BÉGOT Christian,
GUIBERT Françoise par CARPENTIER Lydie, MARX Pierre par
BARRAUD Louis,

ABSENTE EXCUSÉE : LAZARE Muriel,

ABSENTS : NÉKADI Frédéric, THOMAS Martine,

SECRETARE DE SEANCE : GRASSET Jean-Michel,

Nombre de membres en exercice : 27 – Présents : 21 – Votants : 24

Délibération n° **2020/02.11/01**

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020.

Délibération n° **2020/02.11/02**

ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE TRAVAUX / FOURNITURES / SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- l'adhésion de la commune de Vaux-sur-Mer au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser le coordonnateur et le SDEER, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Vaux-sur-Mer est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Vaux-sur-Mer est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Délibération n° **2020/02.11/03**

ACQUISITION TERRAIN CONSORTS MOLL

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'acheter à l'indivision MOLL la parcelle de terrain cadastrée section A n° 2319 située au 4 chemin de Chauchamp, d'une superficie totale d'environ 840 m² pour un montant total net vendeur de 245 000 €.

Délibération n° **2020/02.11/04**

ACQUISITION TERRAIN SOURZAT

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'acheter à Mme SOURZAT née DELORD Marie-Rose les parcelles de terrain cadastrées section A n° 808-809 et 810 situées au lieu-dit « Les Rentes » 62, rue de la Roche, d'une superficie totale d'environ 5 827 m² pour un montant total net vendeur de cent-soixante-deux mille euros (162 000 €).

Délibération n° **2020/02.11/05**

PRESTATIONS DE SERVICES NUMÉRIQUES : CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNE DE VAUX-SUR-MER ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, D'approuver les termes de la convention de prestation de services numériques à laquelle sont annexés le catalogue et la charte des services numériques,

- De conventionner sur les prestations suivantes :

- SIG WEB
- Outil d'information des interventions sur la voirie
- Logiciel d'autorisation droit des sols
- Numérisation du Plan Local d'Urbanisme
- Téléversement des PLU sur le géoportail de l'urbanisme
- Mise à jour de la Base Adresse Nationale
- Gestion des actes administratifs
- Open data

Délibération n° **2020/02.11/06**

FESTIVAL " IMAGES IN VAUX " 2020 – PRIX

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, De fixer les prix du festival « Images in Vaux » comme proposé ci-dessous :

- Concours photos :

* 1^{er} prix de 100 €

* 2^{ème} prix de 80 €

* 3^{ème} prix de 50 €

- Concours peinture :

* 1^{er} prix de 200 € (Prix ville de Vaux-sur-Mer)

* 2^{ème} prix de 150 € (Prix du jury)

* 3^{ème} prix de 100 € (mention spéciale)

Délibération n° **2020/02.11/07**

OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGET 2020 (SECTION INVESTISSEMENT)

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2020 :

OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE	FONCTION
OPÉRATION 216 MAIRIE (Achat d'un téléphone portable billetterie animation)	400 €	2188	022
OPÉRATION 216 MAIRIE (Achat de badges système d'intrusion)	2 000 €	2188	022
OPÉRATION 218 VOIRIE (Marché à bons de commande)	170 000 €	2315	822
OPÉRATION 224 ESPACES VERTS DIVERS (Matérialisation limite de propriété, clôture, portail AI 565)	50 000 €	2128	823
OPÉRATION 242 CENTRE VILLE (Étude de comptage routier)	5 200 €	2031	824
OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE	FONCTION
OPÉRATION 246 NAUZAN PLAGE (Travaux suppl. dus à l'impossibilité d'implanter un poste de refoulement à l'endroit pressenti)	9 200 €	2315	824
OPÉRATION 252 CORMIER (Travaux de réseaux)	50 000 €	2315	816

Délibération n° **2020/02.11/08**

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité temporaire et d'accidents imputables ou non au service et se réserve la faculté d'y adhérer.

Délibération n° **2020/02.11/09**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1°/ de supprimer au 1er janvier 2020 :

- un poste à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe vacant depuis le 1er juillet 2019 suite départ en retraite ;
- un poste à temps complet de Gardien-Brigadier de Police Municipale vacant depuis le 1er juillet 2019 suite avancement de grade ;
- un poste à temps non complet (23/35ème) d'Adjoint Technique vacant depuis le 1er juillet 2019 suite avancement de grade ;
- un poste à temps non complet (25/35ème) d'Adjoint d'Animation

vacant depuis le 1er janvier 2020 suite à nomination sur poste à temps complet créé par délibération du 15 octobre 2019.

2°/ de créer à compter du 1er avril 2020 un emploi permanent d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe à temps complet pour la crèche ;

3°/ de créer du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020 un emploi saisonnier d'Adjoint Technique à temps complet pour le service « Voirie et polyvalence technique », rémunéré sur la base du 5ème échelon de l'échelle C1 de rémunération, indice brut 354, majoré 330, assorti du RIFSEEP conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 2019/02.12/05 du 12 février 2019 instaurant à compter du 1er mars 2019 le nouveau régime indemnitaire ;

4°/ de créer à compter du 1er mai 2020 un emploi permanent d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe à temps complet pour la crèche ;

5°/ de créer à compter du 1er juillet 2020 les postes à temps complet suivants :

- 1 Adjoint Administratif au service « communication et animations » ;
- 2 Adjoints Techniques Principaux de 1ère classe ;